

**Conseil d'Ecole élémentaire André Marsault
du 25 mars 2021**

La séance débute à 18h10.

Présents:

Pour des raisons sanitaires, ce deuxième conseil d'école se tient en visioconférence.

Mme Baitel, directrice

Mme Alphonse (CPA), Mme Ferraz (CE2B), Mme Grelier (CPB), Mme Brunel (CM2B), Mme Carrichon (CP/CE2), Mme Bony (remplaçante de Mme Dalphin-CM1A), Mme Riopel (remplaçante de Mme Phairage-CE1A), M. Le Bihan (CE1C) et M. Ranger (CM2A), enseignants

Mme Fommarty, adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires, M. Zacaropoulos, adjoint au maire et Mme Marquis, responsable des affaires scolaires

Mme Cahanin, DDEN

Mme Bernard, Mme Gallouche, Mme Bettoglia, Mme Mielczarek et Mme Pitelet, FCPE

Mme Billon, Mme Ridé, Mme Lamonica, Mme Mandeng, Mme Debruyne, Mme Chung, Mme Jung et Mme Flipon, APELGC

Mme Clabaut et Mme Hamdani, invitées

1. Evaluations mi-parcours CP / persistance ou non des difficultés d'après confinement

Lors du 1^{er} conseil d'école, nous avons fait le point sur les évaluations en français et en mathématiques réalisées par les CP et CE1 en début d'année.

De nouvelles évaluations ont eu lieu en janvier 2021 uniquement pour les CP. Ces nouvelles évaluations sont différentes de celles réalisées en début d'année, elles permettent d'évaluer d'autres compétences.

Bilan : sur les 3 classes de CP (CPA, CPB et CP/CE2), 17 élèves ont des besoins en français et 22 en mathématiques.

Il est observé que si les évaluations avaient été réalisées un peu plus tard dans l'année, les résultats auraient été différents.

En mathématiques, les difficultés relevées concernent l'association d'un nombre à une position et les résolutions de problèmes.

En français, le plus difficile était la lecture à voix haute.

2. Préparation de la rentrée 2020/2021 : prévision d'effectifs et fermeture de classe

La DASEN envisage de fermer une classe à la rentrée prochaine.

Prévision pour la rentrée 2021-2022 : 339 élèves (en 2020-2021, 365 élèves sont scolarisés pour 14 classes).

La structure envisagée au regard de ces effectifs prévisionnels et de la fermeture de classe annoncée est la suivante :

2 CP à 25, 1CP/CE1 à 23. 2 CE1 à 25. 3 CE2 à 25. 1 CM1/CM2 à 26. 2 CM1 à 29, 2 CM2 à 29, soit 13 classes au total.

A noter que cette structure peut encore être modifiée et ce, jusqu'en septembre 2021.

La directrice nous informe que la moyenne par classe -avec cette structure à 13 classes- serait ainsi de 26, 7 élèves par classe, soit en deçà du seuil fixé par l'éducation nationale.

3. Projets en cours ou en cours d'élaboration

➤ Projet ODAAS : projet en lien avec l'association, l'ODAAS, qui conçoit, met en œuvre et promeut des actions de sensibilisation au handicap.

L'intervention de l'association se fera en 2 temps : d'abord, une projection de vidéos en classe pour parler et sensibiliser au handicap (début avril sur une demi-journée), puis des ateliers pratiques sous forme de jeux (par exemple : danse à l'aveugle, tirs au but avec un handicap, langage des signes)

Ce projet est et sera travaillé par 2 classes de CP, 2 CE2 et les CP/CE2.

Une vidéo sur le thème « les différences » a été réalisée avec notamment la participation de la classe CP/CE2 qui entre dans le cadre d'un concours « Nous autres » organisé par la MGEN.

Les représentants de parents d'élèves remercient Mme Carrichon d'avoir réalisé la vidéo, très appréciée par les parents de la classe.

Mme Carrichon remercie vivement Adélaïde qui l'a beaucoup aidée sur ce projet.

➤ Journal de l'école :

Le journal aborde divers thèmes, chaque classe de CM2 présentera entre 1 et 4 articles.

L'objectif serait d'imprimer ce journal après les vacances d'avril. La Mairie a été sollicitée à ce sujet.

➤ Astérix :

Les 3 CM1 vont travailler autour d'Astérix. C'est un projet transversal puisqu'il permet de travailler plusieurs matières : la littérature (travail sur la BD « Astérix et le Gaulois »), le sport (et notamment les jeux olympiques) et l'histoire (repérer dans la BD, les éléments historiques vrais ou faux). Une sortie au parc Astérix est envisagée.

➤ Projet théâtre avec la société Acting :

Des artistes vont venir à l'école sur 2 ou 3 interventions. L'idée est également de faire travailler certaines classes en vue de spectacle de fin d'année (théâtre et danse).

4. Sorties et spectacles de fin d'année

Les enseignants ont réservé, si les conditions sanitaires le permettent, les sorties scolaires suivantes :

- pour le cycle 2 (CP, CE1 et CE2) : ferme de Gally de Saint Cyr l'Ecole

- pour les CM1 et CM2 : Parc Astérix.

Des parents pourront accompagner les classes (conditions à revoir, a priori, 1 accompagnant pour 10 enfants pour la Ferme de Gally).

Pour les spectacles de fin d'année, des créneaux à la médiathèque et au théâtre ont été réservés. Si les conditions sanitaires ne permettraient pas les spectacles de fin d'année, il est envisagé de les filmer. Se posera alors la question du droit à l'image comme pour les photos du carnaval : si certains parents refusent de donner leur autorisation, la vidéo ne pourra pas être communiquée aux parents de la classe.

5. Restitution des LSU

Chaque enseignant s'est organisé à sa façon. Le présentiel s'est très bien passé, 80% à 90 % des parents se sont présentés. Les horaires ont été respectés.

Les représentants de parents d'élèves remercient les enseignants d'avoir maintenu ces rendez-vous au regard du contexte sanitaire.

6. Point COVID

Un nouveau protocole EPS a été publié le 22 mars 2021. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées à l'extérieur et à l'intérieur des gymnases dans le strict respect de la distanciation physique. Les avis du Haut conseil de la santé publique prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activité sportive quelle que soit son intensité. Dans un contexte sanitaire ayant conduit à un nouveau confinement, seuls les sports permettant de respecter cette distanciation peuvent être pratiqués.

Les éducateurs sportifs continuent d'intervenir dans l'école.

Piscine : les séances ont repris depuis le 29 mars 2021 pour les CP et CE1. Le protocole est modifié : seulement 2 classes par créneau, les enfants laissent leurs affaires dans les vestiaires. Il y a des marquages au sol pour que les élèves respectent la distanciation.

La Foire aux questions du Ministère de l'éducation nationale a été réactualisée le 19 mars 2021 notamment au regard de la durée d'isolement :

- cas confirmés :

10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 10ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes

Ou 10 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques

- cas contacts :

Les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque doivent immédiatement réaliser un test antigénique, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine de la personne contact.

- Pour les contacts à risque hors foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.
- Pour les contacts à risque du foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours pour les contacts à risque hors foyer et 24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer.

Une fédération fait observer que la période d'isolement peut dorénavant être de 17 jours pour un élève, ce qui fait presque 3 semaines sans école et interroge l'équipe pédagogique sur la continuité pédagogique mise en place et le contact maintenu avec l'élève. A cette occasion, il est demandé s'il est possible que l'enseignant contacte l'élève pendant cette période afin de savoir si les apprentissages se passent correctement à la maison...

Il est également évoqué le cas des enfants cas contact dont les parents sont malades et ne peuvent assurer l'école à la maison, ce qui empêcherait l'enfant de poursuivre les apprentissages à la maison. L'équipe enseignante indique qu'au retour de l'élève, les notions importantes de français et mathématiques seront reprises avec l'élève. Deux enseignants rappellent que le programme de l'élémentaire permet de revoir des notions plusieurs années de suite. Ainsi, l'élève qui n'aurait pas acquis la compétence, la reverra l'année suivante.

Retour d'expérience de familles dont les enfants ont été cas contact : la mise en place d'un tutorat a été utile : une famille récupère les photocopies et les dépose dans la boîte aux lettres de l'élève cas contact.

Retour d'expérience sur les tests salivaires : tous les acteurs se sont mobilisés.

Les enfants ont joué « le jeu », il a parfois fallu s'y reprendre à plusieurs fois mais les tests se sont bien passés.

A noter que s'il devait y avoir un nouveau test, il faudrait que les parents remplissent une nouvelle fois, l'autorisation de prélèvement et fournissent la copie de leur carte vitale car ni la Mairie, ni l'école ne peuvent conserver ses données sensibles (en raison de la législation RGPD). Dans ces conditions, l'école et la Mairie recommandent aux parties de conserver un exemplaire de demande d'autorisation et une copie de leur carte vitale chez eux en cas de besoin.

Une fédération de parents d'élèves remercie la Mairie et l'équipe pédagogique pour leur mobilisation.

7. Conseil des élèves délégués

Ce conseil a lieu 3 fois par an. L'idée est que les élèves fassent part de leurs questions et doléances sur les temps de classe.

Pour les remontées qui concernent le temps du midi, les enfants doivent adresser leurs demandes à Mme Fortas.

Lecture du compte rendu du dernier conseil des élèves délégués : refaire les lignes dans les cours de récréation, demande d'un panier de basket et d'un filet pour empêcher le ballon d'aller sur la route, renouvellement de la demande de bancs dans les cours, les élèves se sont plaints du débit inégal des robinets et de l'eau froide, retour sur la cantine notamment la viande trop grasse, demande de sorties, rencontres sportives et fêtes.

Il nous est expliqué que le « système » cour calme et cour rapide ne peut être remis en place pour le moment en raison de la crise sanitaire. En effet, cette organisation conduisait à un brassage des élèves qui n'est pas possible à l'heure actuelle.

Une fédération interroge sur comment se préparent ces conseils ? Ces conseils sont préparés en amont dans chaque classe.

8. Point travaux dans l'école

Les travaux sur les fenêtres seront réalisés lorsque les enfants ne seront pas présents dans la classe.

Une demande d'intervention doit être faite afin que les rideaux de la classe CP/CE2 soient réinstallés.

9. Questions diverses :

➤ Amélioration du climat scolaire :

Grâce au matériel (cordes à sauter, élastiques) en cour de récréation, les élèves sont plus calmes. Il y a moins de conflits qu'en début d'année.

En cas de problème/conflit, les élèves sont invités à aller voir l'enseignant de service. Si la situation est trop compliquée, la directrice reçoit les enfants et gère le différend. A cette occasion, la directrice peut donner un avertissement aux élèves : si la situation devait se reproduire, leurs parents en seront informés.

Si vous sentez que votre enfant n'est pas bien à l'école, même s'il ne verbalise pas, vous êtes invités à contacter l'enseignant de votre enfant.

➤ Formation petits médiateurs prévue :

La formatrice (étant personne à risque) viendra en fin d'année pour former les enseignants afin que ces derniers puissent former à leur tour des élèves dès la rentrée de septembre 2021.

➤ Prévention sur les réseaux sociaux :

L'agent de prévention interviendra auprès des CM1 pour leur parler des réseaux sociaux.

➤ Sécurité routière :

Habituellement, un atelier « Sécurité routière » est proposé aux CE2. La Mairie indique que pour le moment, il n'est pas possible de pouvoir organiser cet atelier faute d'avoir assez d'agents de la Police municipale pour y participer.

La Mairie précise qu'elle propose généralement cet atelier aux CE2 car d'une part, les CP et CE1 sont trop jeunes pour apprécier justement la distanciation avec les voitures et d'autre part, il a été constaté que certains enfants de CM1 rentrent seuls chez eux.

➤ Réunion des futurs CP :

La réunion parents des futurs élèves de CP est prévue le 24 juin 2021, lieu à définir selon les conditions sanitaires. Selon les prévisions, il y aura 64 CP à la rentrée prochaine.

➤ Réunion des futurs 6^{èmes} :

La principale du Collège des Vallées est actuellement en pourparlers avec l'inspectrice de la circonscription afin de déterminer les conditions de cette réunion et éventuellement la visite du collège.

➤ Point sur l'avancement d'un règlement commun scolaire- périscolaire :

Seule différence entre les 2 règlements, il n'y a pas de foot sur le temps du midi. Les élastiques et les cordes sont possibles.

Les enseignants et les élèves sont en demande d'ateliers sur le temps du midi (jeux de société, activités manuelles). La plupart des enseignants sont prêts à laisser leurs classes.

Sanctions communes au scolaire et périscolaire : 1 avertissement peut être donné. Dans ce cas, les élèves sont privés de quelques minutes de récréation et doivent restés près d'un animateur. L'enfant peut également se voir confier des travaux d'intérêts généraux si nécessaire (par exemple, si un enfant casse une poubelle, il devra ramasser les papiers).

➤ Information concernant les PPS/PAP/PRE

Une fédération a interrogé l'école et la Mairie afin de savoir si tous les acteurs sont informés des PAP, PPS et PRE existants.

Les enseignants, les intervenants (musique et sport) et les animateurs en sont informés, les documents circulent.

Interrogation des parents sur les moyens dont disposent l'équipe enseignante pour la mise en place des PAP et PPS et sur les contacts établis avec les spécialistes qui suivent ces enfants. Certains enseignants contactent les spécialistes comme les orthophonistes par exemple mais il est précisé que leurs horaires respectifs de travail ne concordent pas forcément. Ces échanges leur permettent d'avoir des retours sur les difficultés de l'élève et/ou des propositions d'adaptation pour les apprentissages.

Un enseignant précise que les mesures ne sont pas forcément mises en œuvre au quotidien mais ces documents permettent aux enseignants de suivre lesdits enfants pendant toute leur scolarité, ce qui leur permettra par exemple d'avoir du temps supplémentaire pour passer un examen.

➤ Equipement numérique en partenariat avec la mairie.

Il a été formulé une demande de matériel complémentaire, ainsi que de nouveaux logiciels auprès de la Mairie.

La Mairie précise que des devis sont en cours et que le budget sera voté mi-avril.

Photographie :

Le photographe fera des photos en hauteur afin que les enfants soient sans masque et espacés de 2 mètres. Tous les enfants seront sur la photo.

La séance est levée à 19h45.